

**Maison de l'Emploi et des Métiers en
Pays d'Artois**

Association Loi de 1901
13 Ter Boulevard Schuman
62000 ARRAS



RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 Décembre 2021

Commissaires aux Comptes associés

Patrick CHAVALLE
Frédéric DELMART
Alain FONTAINE
Cyrille LANGUILLE
Marie LAPOTRE
Arnaud L'HERMINÉ
Corinne NOIRET-HOURIEZ
Isabelle TARANNE
Jacques THOMÉ
Eric VANNESTE

« MAISON DE L'EMPLOI ET DES METIERS EN PAYS D'ARTOIS »
Association Loi de 1901

13 Ter boulevard Schuman

62000 ARRAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « **Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



2 bis, Chemin de la Blanchisserie - 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdl-cambrai.fr

www.bdl-experts.com

BDL Cambrai
Tél. 03 27 82 27 11
contact@bdl-cambrai.fr

BDL Valenciennes
Tél. 03 27 46 16 46
contact@bdl-valenciennes.fr

BDL Saint-Amand-Les-Eaux
Tél. 03 27 48 00 44
contact@bdl-saintamand.fr

BDL La Bassée
Tél. 03 28 55 23 23
contact@bdl-labassee.fr

BDL Arras
Tél. 03 21 51 36 54
contact@bdl-arras.fr

BDL Tourcoing
Tél. 03 20 60 26 00
contact@bdl-tourcoing.fr

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels pris isolément. Nos travaux ont notamment porté sur :

- Les subventions : respect des modalités d'attribution, de la séparation des exercices, des montants comptabilisés, et de leurs utilisations conformément aux conventions signées.
- Le cycle personnel : réalité des charges et séparation des exercices
- La trésorerie : vérification de la réalité et des montants figurant sur les comptes annuels avec les comptes bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

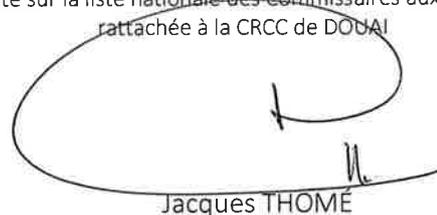
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cambrai, le 10 mai 2022

SARL BDL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de DOUAI

Jacques THOMÉ

Commissaire aux Comptes associé

www.bdl-experts.com2 bis, chemin de la Blanchisserie - 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdl-cambrai.frSARL de Commissaires aux Comptes BDL Audit au capital de 300 000 euros - Membre de la Compagnie Régionale de Douai
TVA FR 59 389 221 763 - RCS Douai 389 221 763

Suivez-nous sur



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Provisions	MEM Net au 31/12/2021	AEE Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Immobilisations incorporelles	33 535,69	33 535,69	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions et agencements	103 721,10	83 225,39	20 495,71	15 809,80
Inst. tech. mat. et out indust				
Autres immobilisations corporelles	538 310,77	533 706,46	4 604,31	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	30 888,05		30 888,05	20 031,75
TOTAL I	706 455,61	650 467,54	55 988,07	35 841,55
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 003,70		4 003,70	0,00
Divers produits à recevoir	531 109,70		531 109,70	2 196,69
Personnel	0,00		0,00	1 849,26
Autres créances (subventions à recevoir)	1 139 907,10		1 139 907,10	942 412,61
Débiteurs divers	129,13		129,13	39 457,06
Divers				
Avances sur commande	0,00		0,00	0,00
Avoir à recevoir	1 721,65		1 721,65	0,00
Disponibilités	2 485 608,71		2 485 608,71	1 136 994,88
Charges constatées d'avance	53 978,44		53 978,44	45 047,61
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00	0,00
TOTAL II	4 216 458,43	0,00	4 216 458,43	2 167 958,11
Frais d'émission des emprunts (III)	0,00		0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00		0,00	0,00
Ecarts de conversion actif (V)	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 922 914,04	650 467,54	4 272 446,50	2 203 799,66



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

Bilan Passif

	MEM	AEE
	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
Fonds Propres		
Fonds propres sans droit de reprise	142 919,85	142 919,85
Apports sans droit de reprise	764 694,44	
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	778 097,72	535 630,50
Excédent ou déficit de l'exercice	421 298,25	242 467,22
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>2 107 010,26</i>	<i>921 017,57</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	0,00	290 397,59
Amort. subvention d'investissement	0,00	-290 397,59
Provisions réglementées		
TOTAL I	2 107 010,26	921 017,57
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Fonds dédiés	469 449,15	90 967,30
TOTAL II	469 449,15	90 967,30
Provisions		
Provisions pour risques	130 000,00	90 000,00
Provisions pour charges de personnel		312 325,16
Prov. pour indemnités de départ en retraite	320 580,50	0,00
TOTAL III	450 580,50	402 325,16
Dettes		
Emprunts	0,00	0,00
Intérêts courus sur emprunts	0,00	0,00
Intérêts courus sur découvert bancaire	0,00	0,00
Découvert, concours bancaires	0,00	0,00
Dettes fournisseurs/comptes rattachés	211 404,16	206 682,17
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	374 718,23	296 663,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	434 269,53	19 131,07
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	225 014,67	267 012,78
TOTAL IV	1 245 406,59	789 489,63
Ecarts de conversion passif (V)	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III+ IV + V)	4 272 446,50	2 203 799,66



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

Compte de Résultat	2021- MEM	2020- AEE
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	-	274 186,39
Produits des activités annexes		274 186,39
Produits de tiers financeurs	4 167 192,52	1 589 110,78
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
ETAT CPO ML	1 501 356,95	
ETAT CPO MDE	41 360,00	39 000,00
ETAT JUSTICE	30 632,57	
AREFIE - PIC REPERAGE	10 262,47	
ASP AIDE CAE/CUI S.CIMQUE	50 389,82	
ETAT PARRAINAGE	9 150,00	
DRAJES SERVICE CIVIQUE	20 000,00	
ANCT - CONTRAT DE VILLE	79 369,00	58 256,00
FSE - OCAPLIE	353 384,00	229 481,00
FSE - ENVELOPPE FORMATION	55 609,79	102 364,75
FSE -DEPARTEMENT Ingénierie Clause	69 546,35	94 893,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES	334 408,98	157 965,00
CUA - COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	654 000,00	425 823,59
VILLE D'ARRAS	38 000,00	19 000,00
REGION MISSION LOCALE	177 870,00	
REGION PROCH'EMPLOI	125 330,85	136 000,00
REGION PRIF	55 970,91	60 000,00
REGION PLIE	65 577,50	57 013,98
REGION PEC TOS	11 634,00	8 354,73
DEPARTEMENT ML CPO	66 680,00	
DEPARTEMENT PLIE	230 403,54	198 496,46
DEPARTEMENT COACH EMPLOI	24 250,00	
DEPARTEMENT DIVERS	3 000,00	
POLE EMPLOI - PARTENARIAT ML	144 426,35	
ARS - CPAM ACTION SANTE	9 460,47	
SUBVENTIONS DIVERSES	5 118,97	2 462,27
SUBVENTIONS DIVERSES		
<i>Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges	102 454,85	32 195,63
Utilisations des fonds dédiés	402 675,90	49 008,03
Autres produits	5 595,00	447,41
TOTAL I	4 677 918,27	1 944 948,24
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	134 182,17	97 390,44
Actions Financées/ FSE PLIE	32 246,80	38 613,98
Energie (gaz, électricité, carburant, comestible)	29 529,49	15 137,24
Matières, fournitures, petit équipement	53 623,61	35 841,31
Fournitures administratives	7 446,52	7 797,91
Frais de duplication	5 713,34	
Autres matières et fournitures	5 622,41	
Services extérieurs	327 673,94	270 635,40
Locations immobilières et de matériel	215 287,73	189 446,67
hébergement informatique	36 342,57	
Charges locatives	41 281,05	36 691,29
Entretien et maintenance	18 522,17	36 504,91
Primes d'assurance	14 150,98	5 488,13
Divers : documentation, frais de colloques, séminaires	2 089,44	2 504,40



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

Compte de Résultat	2021- MEM	2020- AEE
Autres services extérieurs	316 509,63	239 502,55
Personnel détaché ou prêté à l'association	59 389,38	113 959,33
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	154 077,45	73 248,70
Publicité, publication	685,30	5 643,00
Déplacements, missions, réceptions	24 288,40	8 847,13
Frais postaux et de télécommunication	64 428,72	29 355,53
Divers	13 640,38	8 448,86
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	226 012,92	77 411,58
Taxe sur les salaires	159 664,36	63 525,64
Participation à la formation professionnelle continue	66 290,56	21 013,61
autres taxes diverses	58,00	3 925,99
Variation Charges Fiscales/congés à payer	-	11 053,66
Charges de personnel	3 010 910,47	1 248 885,69
Rémunération du personnel salarié	2 223 033,85	898 991,90
Variation Salaires et charges sociales à payer	-	3 483,06
Prime exceptionnelle	68 674,52	26 839,13
indemnités de licenciement		
indemnités de départ en retraite		
Indemnité Prud'hommale		
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	708 914,50	287 525,54
Autres charges sociales		
Autres charges de personnel	86 771,32	32 046,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 159,52	3 396,74
Dotations aux provisions	-	42 719,51
Dotations aux provisions pour risques		42 719,51
Dotations aux provisions pour Départs en retraite		
Reports en fonds dédiés	431 584,75	53 102,90
Autres charges	1 152,40	0,54
TOTAL II	4 455 185,80	2 033 045,35
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	222 732,47	-
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	894,47	1 576,78
CHARGES FINANCIERES TOTAL IV	-	2 037,94
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	894,47	-
3.RESULTAT COURANT avant impôts (+I-II+III-IV)	223 626,94	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	91 004,98	404 027,85
sur opérations en capital		
reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	312 325,16	
TOTAL V	403 330,14	404 027,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opération de gestion	76 658,83	72 998,36
sur opération en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	129 000,00	
TOTAL VI	205 658,83	72 998,36
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	197 671,31	331 029,49
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		4,00
Total des produits (I + III + V)	5 082 142,88	2 350 552,87
Total des Charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 660 844,63	2 108 085,65
5-EXCEDENT OU DEFICIT	421 298,25	242 467,22



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 4 272 446,50 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous la forme de liste, dont le total sans apports en nature est de 5 082 142,88 Euros et avec apports en nature est de 5 082 142,88 Euros et dégagant un excédent de 421 298,25 Euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les comptes ont été arrêtés par les membres du Conseil d'Administration en date du 27/04/2022.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels

L'objet social :

L'Association M.E.M. a pour objet d'être le support juridique de la réalisation et du développement de l'activité de la « Maison de l'Emploi en Pays d'Artois », du « PLIE en Pays d'Artois » et de la « Mission Locale en Pays d'Artois ».

Elle favorise la concertation entre les différents partenaires publics et privés, et les entreprises, en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes et adultes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes et des adultes.

Elle intervient sur le territoire du Pays d'Artois et sur le bassin Emploi Formation.



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	NOTE N°	NS	NA
1	I REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	- Méthode d'évaluation des divers postes du bilan	1		
	- Calcul des amortissements et provisions	1		
	- Changement de méthode	1		
	- Dérogation à l'application d'une prescription comptable	1		
	- Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	1		
	II COMPLEMENTS D'INFORMATIONS			
2	- Etat des provisions	2		
3	- Etat de l'actif immobilisé	2		
4	- Etat des amortissements	2		
5	- Etat des échéances des créances et des dettes			
6	- Informations et commentaires sur :			x
	01. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan			x
	02. Réévaluation			x
	03. Frais d'établissement			x
	04. Frais de recherche appliquée et de développement			x
	05. Fonds commercial			x
	06. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			x
	07. Produits à recevoir	3		
	08. Charges à payer	3		
	09. Charges constatées d'avance	3		
	10. Produits constatés d'avance	3		
	11. Charges à répartir sur plusieurs exercices			x
	12. Reprise exceptionnelles d'amortissements			x
	13. Dérogations aux règles d'amortissements des frais de recherche			x
	14. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts			x
	15. Ecart de conversion			x
	III ENGAGEMENTS FINANCIERS			
	- Crédit-bail			x
	- Engagements financiers			x
	- Dettes garanties par des sûretés réelles			x

NB. : Les informations non produites sont classées NS ou NA suivant qu'elles sont considérées comme non significatives ou que la rubrique est non applicable à l'association.



ANNEXE – ELEMENT 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendances des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 3 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans (20 %)
- Matériel informatique : 3 ans (33,33%)
- Agencements, aménagements divers : 5 ans (20 %)

B) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Informations complémentaires pour donner l'image fidèle :

A) **Observations :**

Il a été tenu compte du règlement n° 2018-06 du 05/12/2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

C'est ainsi que les documents présentés font état :

- des fonds dédiés : voir tableau joint
- des contributions volontaires en nature évaluées par le biais des classes 86 et 87 pour un total de 0 Euros

B) **Fait marquant :** La M.E.M. (ex AEE) a absorbé la Mission Locale en Pays d'Artois au 01/07/2021 avec un effet comptable au 01/01/2021. Cette fusion a engendré une augmentation significative des comptes de bilan et de résultat. Le résultat excédentaire de 421 298,25 € est essentiellement dû à ces événements et se décompose comme suit :

1) <u>Résultat d'exploitation :</u>	222 K€
Dont Indemnités journalières	-95 K€
Dont variation négative pour congés payés suite à l'alignement du mode prise	-76 K€

soit un résultat réel d'exploitation de 51K€

2) <u>Résultat exceptionnel :</u>	197 K€
<u>Dans le cadre des ajustements comptables : 183 k€</u>	
Reprises des Provisions pour risques (personnel)	+312 K€
Moins la dotation à la Provision indemnité de départ en retraite	-129K€

Dans le cadre du solde de divers dossiers antérieurs 14 K€



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois - Exercice clos au 31/12/2021

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES au 31/12/2021

Ressources	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (Compte 194) (a)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789) (b)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689) (c)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (a)-(b)+(c)
AEE au 31/12/2020						
MDE	2009	37 864,40	37 864,40			37 864,40
ANCT Cité éducative	2020	4 280,00	4 280,00	4 280,00		0,00
Département Dynamisation des parcours	2020	127 395,00	48 822,90	48 822,90		0,00
Mission Locale au 31/12/2020						
ARS N°420		20 190,00	11 253,00	11 253,00		0,00
DEPARTEMENT FAJ COLLECTIF N°418	2020	7 500,00	7 500,00	7 500,00		0,00
DEPARTEMENT ASE N°419	2020	52 000,00	48 553,00	48 553,00		0,00
AREFIE Les invisibles N°400/421	2020	75 264,00	19 919,00	19 919,00		0,00
DIRECTE CPO Garantie Jeunes et Oblig Formatif	2020	1 076 158,00	262 348,00	262 348,00		0,00
M.E.M.						
AREFIE Les invisibles N°32	2021				9 436,33	9 436,33
Département : étudiants ambassadeurs n°37	2021	3 000,00			3 000,00	3 000,00
Département : Coach Emploi n°27	2021	24 250,00			18 971,50	18 971,50
CPAM -Pass Santé N°26	2021	5 054,00			5 054,00	5 054,00
DREETS CPO ML et Garantie Jeunes n°20 et 36	2021				364 454,72	364 454,72
ANCT Cité de l'Emploi n°31	2021	70 000,00			9 879,05	9 879,05
DRAJES Service Civique n°35	2021	20 000,00			20 000,00	20 000,00
AGEFIPH	2021	2 000,00			789,15	789,15
						0,00
TOTAL		1 524 955,40	440 540,30	402 675,90	431 584,75	469 449,15



ANNEXE – ELEMENT 2 – ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au tableau ci-joint.

ANNEXE – ELEMENT 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Le lecteur est prié de se reporter au tableau ci-joint.

ANNEXE – ELEMENT 4 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au tableau ci-joint.

Informations complémentaires :

L'effectif moyen de l'association en 2021 est de 81.83

Provision pour risques : 130 000 €

Il n'a pas été fait de dotation sur l'exercice 2021.

- La provision de 40 000 € faite en 2019 par la Mission Locale pour l'action IEJ au regard de la non atteinte des objectifs n'a pas été reprise du fait du délai de contrôle du FSE.
- La provision de 90 000 € dans les comptes d'AEE au 31/12/2020 permet de couvrir le risque de non restitution des fonds dans le cadre du subventionnement du FSE.

Provision pour Indemnités de Départ en Retraite : 320 580.50 €

Au 31/12/2020 la provision IDR de la ML était de 191580.50 €. Une dotation de 129 000 € a été faite afin d'y intégrer le personnel de l'ex structure AEE.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivants : taux d'actualisation 0.98 %, âge de départ 62 ans pour tous (cadres et non cadres), table de mortalité utilisée « table de mortalité 2016-2018 »

Détail des provisions

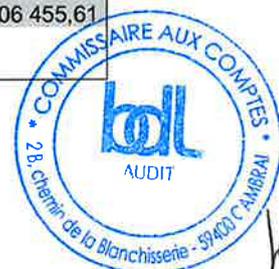
PROVISIONS	Valeur au 31.12.20	Variation 2021		Valeur au 31.12.21
		dotations	reprises	
Provisions pour risques (dont 40 000€ ML au 31/12/20)	130000,00			130000,00
Provisions pour risques idemnité de licenciement	263847,00		-263 847,00	0,00
Provison pour la prime de précarité des salariés sous CDD	18078,16		-18 078,16	0,00
Provision pour litiges sociaux	30400,00		-30 400,00	0,00
Provisions pour indemnités de départ en retraite(dont 191580,50 € ML au 31/12/20	191580,50	129 000,00		320580,50

Les dotations et reprises de l'exercice ont été comptabilisées en exceptionnel.



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

Détail des Immobilisations et amortissements			
ACTIF IMMOBILISE	Valeur au 31.12.20	Variation 2021	Valeur au 31.12.21
BRUTS			
Immobilisations incorporelles			
LOGICIELS	28 415,37	0,00	28 415,37
LOGICIELS ESPACE JEUNES ML	5 120,32	0,00	5 120,32
Immobilisations corporelles			
AMENAG. AGENC. INSTA GENERAL	18 433,20	1 440,00	19 873,20
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DIVERS ML	57 189,79	0,00	57 189,79
AAI BAPAUME	11 314,16	0,00	11 314,16
AAI DIVERS C DE PCE SUD	7 147,59	8 196,36	15 343,95
MAT DE BUREAU	2 861,15	0,00	2 861,15
MAT DE BUREAU ET INFO VITRY	2 802,80	0,00	2 802,80
MAT INFO BUREAU PLIE	1 345,00	0,00	1 345,00
MAT BUREAU CDP NORD	444,83	0,00	444,83
MAT BUREAU COM DE COM SUD ARTOIS	654,49	0,00	654,49
MAT BUREAU MDE PEME	654,49	0,00	654,49
MATERIEL INFORMATIQUE	444,83	3 316,46	3 761,29
MAT BUR CDP ARRAS OUEST	575,00	0,00	575,00
MAT DE BUR PLIE ATREBATIE	654,49	0,00	654,49
MAT INFO CLAUSES INSERTION	444,83	0,00	444,83
MOBILIER ML	75 307,61	1 819,08	77 126,69
MOBILIER	108 740,43	0,00	108 740,43
MOBILIER BAPAUME	355,81	0,00	355,81
MOBILIER PLIE	8 721,76	0,00	8 721,76
MOBILIER BUREAU IOD	11 971,87	0,00	11 971,87
MATERIEL INFORMATIQUE ML	213 978,22	0,00	213 978,22
MOBILIER CDP ARRAS OUEST	9 310,25	0,00	9 310,25
MOBILIER FLES	10 804,95	0,00	10 804,95
MOBILIER BUREAU DEV.LOCAL	817,69	0,00	817,69
MATERIEL DE BUREAU ML	6 787,10	0,00	6 787,10
MOBILIER BUREAU EEI	7 548,79	0,00	7 548,79
MATERIEL AUDIO VISUEL	2 556,23	0,00	2 556,23
MOBILIER CDP CENTRE	2 004,50	0,00	2 004,50
MATERIEL D'EXPOSITION	2 726,18	0,00	2 726,18
MOBILIER EMPLOI FORMATION	648,53	0,00	648,53
MOBILIER COUP POUCE ITINE	12 201,07	0,00	12 201,07
MOBILIER COUP DE POUCE SUD	1 536,86	0,00	1 536,86
MAT E BUREAU ET INFORMATIQUE E.J.	9 913,87	0,00	9 913,87
MAT.DE BUREAU ET INFORMATIQUE FAIJ	6 573,02	0,00	6 573,02
MATERIEL NOUVELLES ECHONLOGIES	5 245,19	0,00	5 245,19
MATERIEL INFO ET MOBILIER PIJ	24 543,39	0,00	24 543,39
Immobilisations financières			
TITRES DE PARTICIPATION	1 631,75	0,00	1 631,75
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	20 136,30	9 120,00	29 256,30
	682 563,71	23 891,90	706 455,61
<i>DONT ACTIF IMMOBILISE MISSION LOCALE AU 31/12/2020</i>	<i>440 172,59</i>		



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

ACTIF IMMOBILISE	Valeur au 31.12.20	Variation 2021	Valeur au 31.12.21
AMORTISSEMENTS :			
Immobilisations incorporelles			
AMORT LOGICIELS	27 895,57	519,80	28 415,37
AMORT LOGICIELS ESPACE JEUNES	5 120,32		5 120,32
Immobilisations corporelles			
AMORTS INST GENERALES	4 096,26	3 342,86	7 439,12
AMORT AGENCEMENTS AMEN DIVERS ML	57 189,79		57 189,79
AMORT BAPAUME	11 314,16		11 314,16
AMORT AAI CDP SUD	5 674,73	1 607,59	7 282,32
AMORT MAT BUREAU	2 861,15		2 861,15
AMORT MAT BUREAU INFO VITRY	2 802,80		2 802,80
AMORT MAT BURO INFO PLIE	1 345,00		1 345,00
AMORT MAT BUREAU CDP NORD	444,83		444,83
AMORT MAT BUREAU SUD ARTOIS	654,49		654,49
AMORT MATE BUREAU MDE PEME	654,49		654,49
AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	444,83	278,07	722,90
AMORT MAT BUR CDP AO	575,00		575,00
AMORT MAT BUREAU PLIE ATREB	654,49		654,49
AMORT MAT BUREAU CLAUSE INS	444,83		444,83
AMORT MOBILIER ML	74 149,57	1 411,20	75 560,77
AMORT MOBILIER	108 740,43		108 740,43
AMORT MOBILIER BAPAUME	355,81		355,81
AMORT MOBILIER PLIE	8 721,76		8 721,76
AMORT MOBILIER IOD	11 971,87		11 971,87
AMORT MAT. INFORMATIQUE ML	213 978,22		213 978,22
AMORT MOBILIER FLES	10 804,95		10 804,95
AMORT MOBILIER DEV LOCAL	817,69		817,69
AMORT MAT DE BUREAU ML	6 787,10		6 787,10
AMORT MOBILIER CDP OUEST	9 310,25		9 310,25
AMORT MOBILIER EEI	7 548,79		7 548,79
AMORT MAT.AUDIO VISUEL ML	2 556,23		2 556,23
AMORT MOBILIER CDP CENTRE	2 004,50		2 004,50
AMORT. MATERIE D'EXPOSITION ML	2 726,18		2 726,18
AMORT MOB EMPLOI FORMATION	648,53		648,53
AMORT MOBILIER COUP DE POUCE	12 201,07		12 201,07
AMORT MOBILIER CDP SUD	1 536,86		1 536,86
AMORT. MAT BUREAU ET INFO E.JEUNES	9 913,87		9 913,87
AMORT. MAT.BUREAU ET INFO. FAJ ML	6 573,02		6 573,02
AMORT. MAT.NOUVELLES TECHNOLOGIES	5 245,19		5 245,19
AMORT.MATERIEL INFO ET MOBILIER PIJ	24 543,39		24 543,39
	643 308,02	7 159,52	650 467,54
<i>dont Amortissements MISSION LOCALE au 31/12/2020</i>	436 678,45		



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

ANNEXE – ELEMENT 5 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4003,7	4 003,70		
DEBITEURS DIVERS	129,13	129,13		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	53978,44	53 978,44		
AVANCE SUR COMMANDE-AVOIR A RECEVOIR	1721,65	1 721,65		
AVANCE OCAPLIE	39457,00	39 457,00		
SUBVENTIONS A RECEVOIR	1 631 560,00	1 631 560,00		
Total	1 730 849,92	1 730 849,92	0	0

Etat des dettes	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
FOURNISSEURS	211 404,16	211 404,16		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	374 718,23	374 718,23		
AUTRES DETTES	434 269,53	434 269,53		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	225 014,67	225 014,67		
	1 245 406,59	1 245 406,59		

NOTE N° 3

ANNEXE – ELEMENT 6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CHARGES A PAYER

Personnel CAP	149 586,43
Organismes sociaux CAP	38 170,00
Charges à payer	<u>76 558,41</u>
TOTAL	264 314,84

PRODUITS A RECEVOIR :

Produits à recevoir (prévoyance, Uniformation, remboursement taxes...)	23 661,71
Conventions AEE antérieures à 2021	462 536,34
Etat Sub. À recevoir	4 575,00
Région Sub. à recevoir	403 398,02
Département Sub. à recevoir	267 196,35
Divers sub. à recevoir(dont OCAPLIE : 423724,19)	<u>464 737,73</u>
TOTAL	1 626 105,15

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

ANCT Cité de l'Emploi	58 333,00
AREFIE : pic repérage	44 470,67
Région PEC TOS	5 916,00
Département Dynamisation des parcours	65 095,00
Département Mon Job'62	10 000,00
Département ASE	39 000,00
Gestion services civiques	<u>2 200,00</u>
	225 014,67



Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois -Exercice clos au 31/12/2021

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Eau-électricité	5,23
Locations immobilières et matériel	45975,58
Charges locatives, maintenance	6467,10
divers hébergement informatique, documentation	765,99
formation	690,00
Frais postaux et de télécommunication	74,55
TOTAL	<u>53978,45</u>

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Nature	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Fonds associatif sans droit de reprise	142 919,85			142 919,85
Apports sans droit de reprise	-	764 694,44		764 694,44
Report à nouveau	535 630,50	242 467,22		778 097,72
Subventions d'investissement	290 397,59		290 397,59	-
Amortissement des subventions d'investissement	-290 397,59		- 290 397,59	-
Résultat exercice	242 467,22	421 298,25	242 467,22	421 298,25
Total Fonds Associatifs	921 017,57	1 428 459,91	242 467,22	2 107 010,26

ANNEXE – ELEMENT 7 – REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES – DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES (Article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006)

- Non communiquée car reviendrait à communiquer une information individuelle au caractère confidentiel



Commissaires aux Comptes associés

Patrick CHAVALLE

Frédéric DELMART

Alain FONTAINE

Cyrille LANGUILLE

Marie LAPOTRE

Arnaud L'HERMINÉ

Corinne NOIRET-HOURIEZ

Isabelle TARANNE

Jacques THOMÉ

Eric VANNESTE

« Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois »
Association Loi de 1901

13 Ter boulevard Schuman

62000 ARRAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur les bases des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été fournies avec les documents de base dont elles sont issues.

2 bis, Chemin de la Blanchisserie - 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdl-cambrai.fr

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de mise à disposition de Daniel BILLET

Personne concernée : Nathalie Gheerbrant, présidente de votre association et vice-présidente de la Communauté Urbaine d'Arras

Modalités : A compter du 1^{er} Mai 2021, et jusqu'au 31 Décembre 2023, Monsieur Daniel BILLET est mis à disposition de votre association par la communauté Urbaine d'Arras à 100% d'un temps complet.

A ce titre, la Communauté Urbaine d'Arras refacture sa rémunération et les charges y afférent à votre association.

Fait à Cambrai, le 10 Mai 2022

SARL BDL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de DOUAI

Jacques THOMÉ 
Commissaire aux Comptes associé